Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

ARRÊTÉ du 7 juillet 2010

modifiant l'arrêté du 27 mai 2009 fixant la liste nationale d'aptitude aux fonctions de médecin-conseil du contrôle médical des régimes agricoles de protection sociale au titre de l'année 2009

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code rural, notamment son article D.723-143 et suivants ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 1998 modifié fixant les conditions d'inscription sur les listes d'aptitude prévues aux articles D 723-143, D 723-145 et D 723-146 du code rural ;

Vu l'arrêté du 27 mai 2009 fixant la liste nationale d'aptitude aux fonctions de médecin-conseil du contrôle médical des régimes agricoles de protection sociale au titre de l'année 2009 ;

Vu l'arrêté du 5 février 2009, portant nomination des membres du jury chargé de choisir les sujets, juger les épreuves et de proposer les candidats à inscrire sur la liste nationale d'aptitude aux fonctions de médecin-conseil du contrôle médical des régimes agricoles de protection sociale ;

Sur proposition du jury,

ARRÊTE

Article 1er : L'arrêté du 27 mai 2009 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Est inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de médecin-conseil du contrôle médical des régimes agricoles de protection sociale au titre de l'article 2 de l'arrêté du 14 décembre 1998 susvisé, le candidat exerçant dans le service de contrôle médical d'autres régimes de sécurité sociale dont le nom suit :

Docteur Patrice TETERCHEN

Article 2 : Le directeur des affaires financières, sociales et logistiques au ministère de l'agriculture et de la pêche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le 7 juillet 2010

P/Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,
Le Directeur des Affaires Financières, Sociales et Logistiques
François de la GUERONNIERE